



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

**EXAMEN DES IMPACTS DES PESTICIDES
SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT
AINSI QUE LES PRATIQUES DE REMPLACEMENT INNOVANTES
DISPONIBLES ET À VENIR DANS LES SECTEURS
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, ET CE,
EN RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR
AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**



**EXAMEN DES IMPACTS DES PESTICIDES
SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT
AINSI QUE LES PRATIQUES DE REMPLACEMENT INNOVANTES
DISPONIBLES ET À VENIR DANS LES SECTEURS
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, ET CE,
EN RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR
AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**



LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

SECRETARIAT DE LA COMMISSION

Marc-Olivier Bédard
Dominic Garant
Afiwa Gbonkou

SERVICE DE LA RECHERCHE

David Boucher
Mathieu LeBlanc
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, veuillez vous adresser au secrétaire par intérim de la Commission, M. Dominic Garant

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – mai 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (Imprimé) : 978-2-550-84218-7
ISBN (PDF) : 978-2-550-84219-4

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

- M. Lemay (Masson), président
- M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), vice-présidente

- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)
- M. Campeau (Bourget)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice)
- M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
- M. Tremblay (Dubuc)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE	1
IMPACTS DES PESTICIDES SUR L'ENVIRONNEMENT	2
PRATIQUES INNOVANTES, ACTUELLES ET À VENIR	3
COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE	3
INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE	4
PRESCRIPTION DE PESTICIDES PAR LES AGRONOMES	4
PISTES DE RÉFLEXION	4
CONCLUSION	6
COMMENT PARTICIPER AU MANDAT DE LA COMMISSION	7
AUDITIONS PUBLIQUES	7
MÉMOIRES ET COMMENTAIRES EN LIGNE	7

INTRODUCTION

Le 28 mars 2019, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a adopté à l'unanimité un mandat d'initiative afin d'examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois. Pendant l'exercice, les membres de la Commission aborderont également la question de l'indépendance de la recherche dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et les pratiques de prescription des pesticides par des agronomes liés à l'industrie. Dans le cadre de ses consultations, la Commission veut dresser un portrait à jour de la situation. Ainsi, elle compte recueillir l'avis de différentes personnes et de différents groupes. Sa réflexion pourrait l'amener à adresser des recommandations, notamment au gouvernement.

Le présent document de consultation veut déclencher la discussion sur les thèmes que la Commission souhaite approfondir. L'utilisation des pesticides en agriculture soulève plusieurs enjeux. Certains sont d'ailleurs ici abordés. Des questions sont aussi lancées afin de stimuler la réflexion et de susciter l'intérêt des personnes et des groupes qui seront entendus ou qui déposeront un mémoire.

IMPACTS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Québec compte déjà sur la *Loi sur les pesticides* et le *Code de gestion des pesticides* afin d'éviter et d'atténuer les atteintes à la santé publique. En outre, signalons la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018¹, la Stratégie phytosanitaire en agriculture 2011-2021² et l'outil d'information *SAGÉ pesticides*.

Toutefois, le risque zéro n'existe pas. Il est important de rester vigilant et de se questionner sur les principales voies d'exposition aux pesticides, considérant leur dérive dans l'environnement et les résidus présents dans les aliments et les produits végétaux.

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018*, 2015, 24 p.

² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Union des producteurs agricoles, *Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021*, 2011, 23 p.

À la lumière des données disponibles sur l'utilisation des pesticides au Québec, sur leur toxicité et sur leurs concentrations dans l'environnement québécois, il est essentiel de se pencher sur les risques pour la santé publique liés à l'exposition aux pesticides, telle que par l'alimentation et le contact direct avec ces produits.

IMPACTS DES PESTICIDES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les pesticides peuvent, pendant et après leur application, se disperser dans l'environnement et se retrouver dans l'air, le sol et l'eau.

Cette contamination de l'environnement engendre des risques pour la faune et la flore terrestre ou aquatique et la faune avienne³, pourtant non ciblées par l'utilisation des pesticides. On peut penser par exemple au déclin des abeilles domestiques et sauvages causé principalement par l'exposition aux pesticides néonicotinoïdes et surtout à l'enjeu de la perte des services écologiques essentiels rendus par ces pollinisateurs.

Les risques ne s'arrêtent toutefois pas aux espèces pollinisatrices. Les pesticides peuvent avoir des effets directs (toxiques) et des effets indirects (par exemple, à travers la chaîne alimentaire) sur la faune invertébrée comme les arachnides, les papillons, les vers de terre et les invertébrés aquatiques ainsi que sur la faune vertébrée : les mammifères, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les reptiles. L'utilisation de pesticides peut aussi avoir des effets sur les sols, notamment, sur leur fertilité. De plus, l'ajout de phosphore dans les sols et dans l'eau, causé par l'épandage des pesticides organophosphorés, entre autres, le glyphosate, l'herbicide le plus utilisé dans le monde, peut également engendrer des conséquences comme l'eutrophisation⁴ des cours d'eau.

À l'instar de la protection de la santé publique, le Québec compte déjà sur des lois, des normes et des stratégies afin d'éviter et d'atténuer les atteintes à l'environnement. Considérant l'importance des enjeux liés à la contamination de l'environnement par les pesticides, il demeure primordial de s'y attarder.

³ Faune ailée.

⁴ Enrichissement d'une eau en sels minéraux (contenant entre autres de l'azote et du phosphore), entraînant des déséquilibres écologiques comme la prolifération de la végétation aquatique et l'appauvrissement du milieu en oxygène.

PRATIQUES INNOVANTES, ACTUELLES ET À VENIR

L'utilisation des pesticides dans l'agriculture moderne est un sujet fondamental de ce mandat d'initiative. Cette pratique comprend non seulement les techniques d'application des pesticides des agricultrices et des agriculteurs québécois, mais aussi, par exemple, l'utilisation de cultures génétiquement modifiées pour résister à ces mêmes pesticides et accroître ainsi l'efficacité de ces derniers.

D'ailleurs, l'efficacité des pesticides est remise en question. En effet, le développement d'une résistance chez certains organismes nuisibles et l'utilisation systématique de certains produits soulèvent des préoccupations qu'on ne peut plus ignorer. De plus, l'usage de pesticides comme le glyphosate à des fins autres que la lutte antiparasitaire, telles que le séchage uniforme des cultures avant la récolte, semble être un phénomène répandu.

Au Québec, des pratiques de remplacement innovantes pour l'agriculture se développent et deviennent disponibles. Pensons aux biopesticides, à la lutte intégrée et à la lutte biologique. Il devient impératif de s'intéresser à ces nouvelles façons de faire et de mettre en lumière les leviers et les freins liés à l'adoption de pratiques de remplacement à l'utilisation des pesticides.

COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Le rendement des cultures ainsi que la rentabilité des entreprises agricoles québécoises demeurent une priorité. Une transition vers une agriculture sans pesticides ou réduisant considérablement leur utilisation ne peut être envisagée sans tenir compte des coûts reliés à un changement de stratégie de lutte antiparasitaire. En cela, un parallèle peut être fait avec la transition vers l'agriculture biologique.

Maintenir le statu quo n'implique toutefois pas nécessairement l'absence de coûts supplémentaires. En effet, le développement d'une résistance aux pesticides des mauvaises herbes et des insectes ravageurs a son prix, car elle entraîne l'achat de pesticides additionnels. Aussi, les effets néfastes que pourraient engendrer les pesticides sur la santé et l'environnement doivent être pris en compte dans le calcul.

Il importe donc de bien cerner les modalités d'encadrement et de soutien au secteur agricole québécois afin d'assurer sa compétitivité.

INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE

Une agriculture prospère va de pair avec une recherche à la fine pointe. En plus de la recherche dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation réalisée au Québec en milieu collégial et universitaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation finance plusieurs centres de recherche à but non lucratif qui reçoivent aussi du financement de l'industrie des pesticides. L'indépendance et la gouvernance de ces centres ont soulevé des inquiétudes au cours des derniers mois. La Commission entend ainsi aborder la question dans le cadre de ce mandat.

PRESCRIPTION DE PESTICIDES PAR LES AGRONOMES

Le rôle que jouent les agronomes auprès des agricultrices et des agriculteurs est essentiel. Entre autres choses, ils les conseillent sur la meilleure stratégie de lutte antiparasitaire à adopter. Depuis mars 2018, les agronomes ont l'obligation de faire la justification et la prescription agronomiques pour que les agricultrices et les agriculteurs puissent acheter et appliquer certains produits pesticides. Dans certains cas, les agronomes jouent aussi un rôle de vendeur de produits pesticides.

Il arrive donc qu'un même agronome soit appelé à jouer les rôles de conseiller, de prescripteur et de vendeur de pesticides. Certains reçoivent des primes et des incitatifs financiers de leur employeur en fonction des ventes effectuées. Cette apparence de conflit d'intérêts mérite notre attention.

PISTES DE RÉFLEXION

Dans cette section, la Commission propose quelques questions susceptibles de lancer la réflexion. À l'évidence, cette liste n'est pas exhaustive. Elle vise à guider les participants aux

consultations dans leur préparation. De plus, elle témoigne des principales préoccupations des membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

- Quels sont les risques au Québec de l'utilisation des pesticides à grande échelle pour la santé publique et pour l'environnement ?
- Est-ce que l'encadrement normatif et légal de l'utilisation des pesticides contrôle efficacement les risques pour l'environnement et la santé publique? Cet encadrement est-il respecté ?
- Est-ce que la surveillance des résidus de pesticides dans les aliments produits au Québec et importés assure adéquatement la protection de la santé publique ? Les limites maximales de résidus établis par Santé Canada sont-elles respectées ?
- Est-ce que la surveillance de la qualité de l'eau, des sols et de l'air, particulièrement en milieu agricole, assure adéquatement la protection de la santé publique et de l'environnement? Les critères de toxicité et les normes de qualité en vigueur au Québec sont-ils respectés ?
- Le transfert de connaissances et la diffusion d'information auprès des agronomes, des agricultrices et des agriculteurs au sujet des risques que peuvent poser les pesticides pour la santé publique et pour l'environnement sont-ils suffisants? Les mesures d'atténuation (équipement de protection, façons de faire, etc.) offertes aux agricultrices et aux agriculteurs québécois pour minimiser ces risques sont-elles appropriées et mises en place ?
- Lors de l'application des pesticides et lors de la préparation des mélanges, est-ce que les distances d'éloignement réglementées des lacs, des cours d'eau, des milieux humides et des sites de prélèvement d'eau sont respectées par les agricultrices et les agriculteurs? Qu'en est-il de la norme minimale en matière d'implantation de bandes riveraines en milieu agricole ?
- L'utilisation actuelle des pesticides est-elle adéquate? Dans quelle mesure ces produits sont-ils utilisés : de façon systématique ou seulement lorsque nécessaire?
- Comment le Québec se compare-t-il aux autres provinces canadiennes et à d'autres pays en matière de gestion et d'utilisation des pesticides ?
- Quelles sont les pratiques de remplacement innovantes envisageables pour l'agriculture québécoise ?

- Quels sont les facteurs (coût, efficacité, risque pour la santé et l'environnement, etc.) qui influencent les agricultrices et les agriculteurs québécois dans leurs choix de stratégie de lutte antiparasitaire ?
- Est-ce que certains types de production et certaines tailles d'entreprises agricoles sont mieux adaptés que d'autres pour une transition vers une agriculture favorisant les pratiques de remplacement à l'utilisation des pesticides? Quels sont les principaux défis à relever en cette matière ?
- Est-ce que la recherche en matière de pratiques de remplacement ainsi que le transfert de connaissances et la diffusion d'information à ce sujet auprès des agronomes, des agricultrices et des agriculteurs sont suffisants à l'heure actuelle pour favoriser une telle transition ?
- Quel rôle devrait jouer l'État dans l'aide à une transition vers une solution de rechange à l'utilisation des pesticides? Les incitatifs économiques et financiers en place sont-ils suffisants ?
- Quelle est l'appréciation de l'encadrement et du soutien au secteur agricole au Québec par les principaux intervenants et par la population en général? Existe-t-il une pression de production avec laquelle les agricultrices et les agriculteurs québécois doivent composer et, si oui, est-elle trop forte ?
- Quel est le rôle de l'industrie des pesticides dans la recherche en agriculture et en alimentation et dans les pratiques des agronomes ?
- Quel bilan peut-on faire de l'obligation de justification et de prescription agronomiques en matière de produits pesticides ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de la conciliation de différents rôles chez certains agronomes, soit de conseiller, de prescrire et de vendre des produits pesticides auprès des agricultrices et des agriculteurs?

CONCLUSION

Comme le montre ce bref document de consultation, l'utilisation des pesticides en agriculture est un vaste sujet. Il regroupe un grand nombre de questions qui touchent l'environnement et plusieurs aspects du mode de vie non seulement des agricultrices et des agriculteurs, mais également de celui de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Ainsi, la réflexion ne doit pas se limiter aux considérations énoncées dans ce document. Toutes précisions sur les enjeux mentionnés et toutes pistes de solutions sont les bienvenues.

COMMENT PARTICIPER AU MANDAT DE LA COMMISSION

Toutes personnes et organismes sont invités à participer en grand nombre aux travaux de la Commission. Les mémoires et les commentaires reçus contribueront à la réflexion des parlementaires.

AUDITIONS PUBLIQUES

À compter du mois de septembre, les parlementaires échangeront avec des organismes et des personnes dans le cadre d'auditions publiques.

Pour suivre les travaux de la Commission :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern/mandats/Mandat-40773/index.html>

MÉMOIRES ET COMMENTAIRES EN LIGNE

Toutes personnes et organismes peuvent transmettre un mémoire ou des commentaires relatifs au mandat.

Pour transmettre un commentaire en ligne :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commentaire.html?type=Mandat&id=40773>

ou directement à l'adresse courriel de la Commission : CAPERN@assnat.qc.ca

Pour transmettre un mémoire (avant le 26 juillet 2019) en format papier (format lettre) ou électronique (format PDF non verrouillé, en un seul fichier, incluant les annexes) :

M. Dominic Garant, secrétaire par intérim de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires, 3e étage

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722, Télécopieur : (418) 643-0248

Courriel : CAPERN@assnat.qc.ca



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES**

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca